

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel à projets 2021

« Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels »

1 - LES PRINCIPES DU PROGRAMME

Dans le prolongement du renforcement des moyens consacrés aux politiques de démocratisation, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur réaffirme son soutien à la numérisation des ressources répondant aux objectifs de diffusion des contenus culturels.

La numérisation de ces contenus culturels répond aux besoins du grand public et des professionnels pour des usages variés de découverte et de connaissance du patrimoine et du spectacle vivant ainsi que pour des usages de recherche, de connaissance scientifique et d'édition ou d'usages spécifiques (action culturelle, développement touristique, etc.)

Cette stratégie est résolument tournée vers les usages, c'est-à-dire vers l'utilisation, la réutilisation, la diffusion et l'accès à ces contenus numériques par le plus grand nombre.

2 - TYPOLOGIE DES PROJETS ELIGIBLES

Les projets éligibles au PNV concernent :

- Les opérations de numérisation de contenus culturels
- Les actions permettant la diffusion et la mise à disposition des contenus numériques
- Les contenus à numériser : la transformation d'un contenu d'un état non numérique à un format numérique
- Les contenus à re-numériser : la re-numérisation d'objets ou contenus déjà disponibles sous forme numérique (qu'ils soient nativement numériques ou pas), et dont le format technique actuel ne permet pas la pleine réutilisation ni la conservation pérenne.

Tous les types de contenus sont éligibles au PNV.

En conséquence, Il peut s'agir de fonds d'archives, de films, de photos, d'images, d'enregistrements sonores, de cartes, de livres, d'articles de presse, d'objets, de captations de spectacles ou encore de patrimoine bâti.

Moyens de diffusion :

- Indexation : l'indexation (éventuellement rétrospective) de fonds numérisés - enrichissement des métadonnées
- Logiciels : les logiciels destinés à favoriser l'enrichissement et l'appropriation des ressources numérisées, dans un objectif d'accès et de diffusion par le plus grand nombre (outils d'éditorialisation, d'enrichissement collaboratif, etc.)
- Opérations de « clairage des droits » : actions consistant à identifier les ayants droits d'une œuvre, en faciliter la cession de droits et la réutilisation et en garantir la diffusion.

3. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Dans le cadre de cet appel à projets numérisation 2021, les projets devront répondre à des critères obligatoires et prioritaires.

3.1 Les critères généraux :

- Intérêt des contenus
- Médiation et action culturelle
- Pertinence technologique
- Soutien au développement économique et à l'attractivité territoriale
- Mutualisation, partenariat (interopérabilité)
- Usage collaboratif.

3.2 Critères spécifiques à l'ouverture des données (critères éliminatoires) :

- Garantir la diffusion via un site web au travers d'un **site web préalablement et clairement identifié** dans le dossier de demande de financement
- Réutilisation des contenus
- Réutilisation des métadonnées et/ou informations associées
- Qualité « Haute définition » ou « Basse définition » de mise à disposition.

4. CONTENU DU DOSSIER :

- Une note d'intention détaillant le projet
- Le formulaire de réponse dûment rempli.

5. CALENDRIER

Date limite de dépôt de dossiers : **4 juin 2021**

6. CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser à Mme Gisèle DEWAELSCHE

gisele.dewaelsche@culture.gouv.fr

04 42 16 19 94

- **Si vous envoyez ce formulaire par mail, merci de bien vouloir noter :**

Objet : PNV 2021 – Nom du porteur du projet

- **Si vous envoyez ce formulaire par courrier :**

Mission numérique - Gisèle Dewaelsche

Direction régionale des affaires culturelles PACA

23, boulevard du roi René

13617 Aix-en-Provence cedex 1